



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES SPAS

Communiqué de presse

Parution immédiate

L'industrie des spas au Québec

Montréal, le 23 octobre 2014 – L'Association québécoise des spas (AQS) a été fondée avec une volonté très claire de ses membres de représenter l'ensemble de ce secteur économique et de soutenir le développement d'une vaste et prospère industrie des spas au Québec. Déjà, l'élaboration par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) d'une norme de qualité applicable aux spas, la promotion de celle-ci ainsi que la publication récente d'une étude sur l'industrie québécoise des spas disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.associationquebecoisessedespas.com/portrait-de-lindustrie/autres/>, ont révélé à tous les partenaires et observateurs le dynamisme de l'organisation.

Cette industrie dynamique et hétérogène compte environ 140 établissements au Québec, génère plus de 200 millions de revenus et représente environ 4 000 emplois.

Par ailleurs, certaines entreprises spas, certifiées de la marque *Relais Santé*¹, tous membres en règle de l'AQS, sont sujettes aux conditions de certification les plus sévères de l'industrie des spas au Canada. Les entreprises certifiées réunies dans un groupe d'intérêt spécifique au sein de l'AQS encadrent la qualité des membres de leurs groupe, et proposent au public un standard plus élevé, fondé sur le respect de la norme BNQ, et validées lors de visites par des clients mystères et la vérification de la qualité de l'eau des bassins de façon impromptue de la part d'une firme mandatée par l'AQS.

¹ Cette marque est un gage de qualité ultime, la certification d'excellence Relais santé (marque déposée de l'AQS) n'est octroyée qu'aux établissements répondant aux plus hauts critères en matière de professionnalisme, de qualité de soins, de qualité de l'eau et d'hygiène.

Définition d'un spa

Inspirée de la définition établie dans la norme du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et bonifiée par les membres de l'Association québécoise des spas, la définition suivante est désormais reconnue par les acteurs de l'industrie.

«Un spa est un établissement favorisant le bien-être des personnes dans un environnement propice à la détente et dans un contexte éthique et professionnel, dont les activités principales sont des thérapies par l'eau et des soins professionnels dont au moins la massothérapie, offerts dans au moins deux salles de soins et comportant une aire de repos réservée à cet effet.»

Sur le site web de l'AQS (www.associationquebecoisedesspas.com), vous trouverez entre autre, la norme Spa du Bureau de normalisation du Québec, le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, ainsi que des informations sur l'hygiène, la salubrité et l'entretien des instruments, équipement ou produit non jetable dans les spas.

L'Association québécoise des spas (AQS) est reconnue par le ministère du Tourisme du Québec comme étant une association touristique sectorielle (ATS) représentant l'industrie du spa au Québec.

-30-

Source et information :
Claire Levasseur, Directrice générale
514-229-4649
clevasseur@associationquebecoisedesspas.com